

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - contact.eau@usesa.fr

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 67 titulaires - 37 suppléants	<u>Résultat du vote : 35</u>
Délégués présents : 35 délégués (34 titulaires – 1 suppléant)	Voix Pour : 35
Dont membres votants à voix délibérative : 35 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 16 mai 2023	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires : Mr Adam Hubert, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, , Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Vérot Vincent, Mr Verhulst Eric.

Suppléants votants: Mme Barbier Maryvonne.

Membres absents excusés :

Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Charbonnier Patrick, Mr Davin Benoît, Mme Devron Francine, Mr Duclos Dominique, Mr Eugène Sébastien, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Jacquin Claude, Mr Leveque Yves, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Marchal Philippe, Mme Pauly Brigitte, Mme Richard Catherine, Mme Vaudé Gaëlle.

Membres absents: Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Branquard André, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Haÿ Etienne, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Moyse Dominique, Mr Simon André, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Malezé Patrick.

Objet : adhésion au service des missions temporaires du centre de gestion	N° 20230509
--	------------------------

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment son article L452-44,

Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions du Centre de Gestion,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Que le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires.

C'est pourquoi pour pallier les éventuelles absences dans les collectivités, le Président pourra faire appel au service missions temporaires du CDG de l'Aisne.

Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230523-20230509-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Publication : 02/06/2023

Certifié par le Président

La collectivité rémunérera le service missions temporaires de la façon suivante :

- le remboursement au CDG 02 du traitement brut de l'agent + les charges sociales patronales. Sont compris notamment le supplément familial, diverses primes et indemnités si l'agent en bénéficie, les congés payés et la cotisation ASSEDIC ;
- avec :- une majoration de 6% pour les contrats supérieurs ou égaux à 3 mois,
 - une majoration de 8% pour les contrats inférieurs à 3 mois.
- 1 déplacement aller/retour par jour de travail payé à l'agent, au-delà de 5 kilomètres effectués, soit de la résidence administrative au lieu de la mission, soit de la résidence de l'agent au lieu de la mission (lorsque celle-ci est plus proche du lieu de la mission).
- le montant de l'indemnité de fin de contrat.

Le Comité syndical après en avoir délibéré décide :

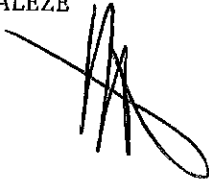
- D'autoriser le Président à signer les conventions avec le CDG pour la mise à disposition du personnel

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

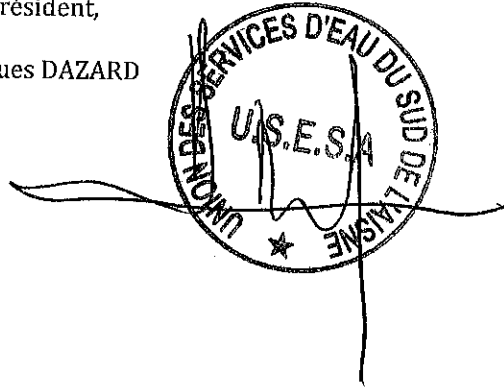
Patrick MALEZÉ



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230523-20230509-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Publication : 02/06/2023

Certifié par le Président